

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 FEVRIER 2022**

Le 15 février deux mille vingt deux, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au préau de l'école sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

**Etaient présents :** Serge LASCAR, Emmanuel SAGOT, Marie-Odile SOUVETON, Patricia LE COZ, Gérard RANELY, Aurélie MORIZE, Romain LE BOEDEC, Edwige COTOT, Marie-Paule BERGER-CHAILLER

**Etaient absents excusés :** Sarah INES, Frédéric REGNIER donne pouvoir à Romain LE BOEDEC, Jacqueline DUSSEAUX donne pouvoir à Jean-Marc FOUCHER, Claire FIALETOUX donne pouvoir à Gérard RANELY

**Secrétaire de séance :** Emmanuel SAGOT

Le Procès -Verbal de la séance du 07 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022</b></p>
---

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé à l'Assemblée délibérante que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget.

Dit que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :  
Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2021 – **Chapitre 21: 162 945,00 €**  
soit, conformément aux textes applicables, **40 736.25€ maximum** (< 25 % x 162 945 €)  
Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :  
**Chapitre 21 : 32 191.20 €**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION  
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA CREATION D'UNE  
AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune envisage de procéder à la création d'une aire de jeux pour les enfants Promenade des Prés.

Considérant l'estimation des travaux pour un montant de : 37 496.52 € HT soit 44 995.82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le lancement de cette opération.

Sollicite la Préfecture pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement Territoires Ruraux

Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Propose le plan de financement suivant :

- |                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| - Subvention de la DETR : 50 % :  | 18 748.26 €    |
| - Autofinancement de la commune : | 26 247.56.00 € |

Approuve à l'unanimité l'échéancier de réalisation des travaux de création d'une aire de jeux, à savoir :  
- Année N : Demande de subvention et réalisation des travaux

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE  
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA RENOVATION DES  
PORTES DE LA MAIRIE**

Vu la nécessité de rénover les portes de la nouvelle Mairie afin de limiter la consommation de chauffage.

Considérant l'estimation des travaux pour un montant de : 9 830.00 € HT soit 11 796.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le lancement de cette opération.

Sollicite la Préfecture pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Propose le plan de financement suivant :

- |                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| - Subvention de la DSIL : 80 % :  | 7 864.00 € |
| - Autofinancement de la commune : | 3 932.00 € |

Approuve à l'unanimité l'échéancier de réalisation des travaux de rénovation des portes de la

nouvelle mairie, à savoir :

- Année N : Demande de subvention et réalisation des travaux

### Questions diverses :

Monsieur FOUCHER informe que suite aux travaux de changement des huisseries au foyer rural, il y aura une seule clé codée sans reproduction possible pour toutes les portes du foyer. Les clés se trouveront en Mairie et seront distribuées sur demande selon une réglementation et un arbitrage établi conjointement par Mme LE COZ et le secrétariat.

Monsieur FOUCHER informe que la reprise des travaux pour l'enfouissement des réseaux Route de Montfrix doit débiter le lendemain de la présente réunion.

Il indique aussi que 4 boîtes à livres vont être fabriquées par Monsieur ROUSSIN. Il demandera à la commission culture de décider de la couleur et de leur emplacement .  
Madame LE COZ informe qu'ils sont déjà en discussion sur le sujet.

Monsieur FOUCHER informe que les travaux de la bibliothèque avance bien et qu'en concertation avec les membres de la bibliothèque, le lino sera complètement changé.  
Madame LE COZ demande si le choix de l'aménagement a été fait.  
Monsieur FOUCHER répond par la négative.

Madame COTOT informe que la formation « Bien sur Internet » devrait avoir lieu du 5 septembre au 13 octobre à raison de 5 heures hebdomadaires sur 2 demi journée par semaine.

Elle indique notamment avoir demandé à Monsieur GOURIN si des habitants de Souzy la Briche seraient intéressés mais aucune réponse ne lui a été faite pour l'instant.  
Elle informe qu'une conférence sera organisée sur la commune le 11 mai à 14h00 afin de présenter la formation.

Monsieur LASCAR demande si le sol dans la bibliothèque actuelle sera changé.  
Monsieur FOUCHER indique qu'il souhaite d'abord que l'on débarrasse la salle afin de se rendre compte et de prendre une décision. Il souhaite éventuellement que l'on interroge l'association à ce propos.

Monsieur SAGOT informe qu'il a assisté à l'assemblée générale des Amis de l'Eglise où les travaux de ravalement et autres ont été abordés.  
Monsieur FOUCHER rappelle que les travaux ont été actés mais que la commune ne financera que la TVA. D'autre part, il indique que la DRAC a redemandé un diagnostic et demande le dépôt d'un permis de construire.  
L'architecte travaille sur le nouveau diagnostic mais il apparait des incohérences. Monsieur FOUCHER souhaite rencontrer l'architecte afin que ce dernier lui apporte des explications.

Monsieur SAGOT s'interroge sur la ballade thermique qui a eu lieu la veille.  
Monsieur FOUCHER explique que l'objectif de cette activité est de regarder grâce à une caméra thermique les déperditions de chaleur au niveau des maisons et ensuite d'exposer les différents types de travaux en rénovation et isolation permettant de réduire ces déperditions.

Monsieur SAGOT informe que la commission des ordures ménagères de la CCEJR s'est réunie et que de gros sujets sont à venir notamment la redevance incitative avec levée en 2025 et le tri des déchets en 2024.

Monsieur FOUCHER confirme que l'on va sans doute assister à une révolution totale des Ordures Ménagères mais que la commune a déjà une avance par rapport à d'autres communes de la CCEJR.

Monsieur RANELY informe qu'il a reçu les premiers devis sur la sécurité routière.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Jean-Marc FOUCHER,

